

# RAPPORTS POUR L'EXERCICE 1895-1896

## sur les Travaux du Comité Fédéral

### RAPPORT MORAL.

Camarades,

Constater une fois de plus que la Fédération des Bourses du Travail a acquis depuis l'année dernière un développement considérable serait oiseux, non seulement pour vous, que les bulletins officiels édités par les Bourses ont tenus au courant de nos travaux depuis la clôture du Congrès de Nîmes, mais même pour quiconque, socialiste ou non, s'intéresse au mouvement ouvrier et lit les feuilles publiques. Notre Fédération est aujourd'hui un corps puissant, dont les moindres manifestations occupent tout autant la classe bourgeoise qu'elles intéressent le prolétariat.

Pour la quatrième fois, le Comité de cette Fédération vient rendre compte de ses travaux, et, par le dénombrement des résultats obtenus, encourager les travailleurs à en obtenir plus encore.

Disons tout de suite que, de ces résultats, la meilleure part provient et de la netteté des décisions prises et de la confiance témoignée au Comité fédéral par le Congrès de Nîmes. Rien de tel pour animer le courage d'hommes voués à l'œuvre de l'émancipation sociale que de sentir leurs actes constamment et sympathiquement contrôlés. Cela éveille en eux l'ambition de faire toujours mieux, et (les circonstances viennent-elles même à trahir leur bonne volonté), loin de perdre courage, ils n'aspirent qu'à faire oublier leur erreur et mûrissent davantage leur pensée.

Une autre part du succès résulte de l'habitude contractée par quelques Bourses du Travail de discuter en assemblée générale de leurs syndicats les procès-verbaux des séances du Comité fédéral. Vous ne sauriez croire combien cette marque d'intérêt a excité les membres du Comité, et combien ils souhaitent qu'elle leur soit donnée par toutes les Bourses du Travail. C'est, en effet, par un tel contrôle de la part des mandants, et par le souci du bien qu'il détermine chez les mandataires, que la Fédération pourra grouper tous les travailleurs, et, après les avoir instruits, après avoir soulevé en eux l'impatience du mal social, obtenir qu'ils s'insurgent contre l'ordre capitaliste.

Une correspondance beaucoup plus active que

les années précédentes, une régularité parfaite dans le versement des sommes nécessaires au fonctionnement du Comité fédéral, le retour au sein de la Fédération de Bourses du Travail que des circonstances diverses en avaient écartées, la consolidation de certaines autres, l'augmentation du nombre total: voilà, en quelques lignes, les conséquences de l'union étroite qui, pendant tout le cours du dernier exercice, s'est faite entre les Bourses et leur Comité.

Les chiffres, d'ailleurs, diront mieux que les paroles l'importance actuelle de la Fédération. Il existe actuellement (1er juin) en France quarante-huit Bourses du Travail et dix-sept fédérations de syndicats. Quarante-quatre de ces Bourses sont régulièrement adhérentes à la Fédération. Une (celle de Rouen), transformée sur les indications du Comité Fédéral et tenue en constantes relations avec lui, ne retarde son adhésion que pour raisons d'ordre financier. L'adhésion de celle de Commeny, constituée récemment, vient d'être demandée. Restent seulement en dehors de la Fédération celles de Béziers et de Marseille.

Voici, du reste, la nomenclature des Bourses fédérées, avec l'indication du nombre, très variable, des syndicats qu'elles ont groupés:

1- Aix	13	2- Alger	17
3- Amiens	7	4- Angers	23
5- Angoulême	12	6- Besançon	22
7- Bordeaux	40	8- Boulogne-s.-M.	12
9- Boulogne-s.-s.	5	10- Chalon-s.-Saône	5
11- Chaumont	9	12- Cholet	5
13- Clichy		14- Cognac	23
15- Dijon	15	16- Grenoble	23
17- Issy-les-M.	1	18- Limoges	35
19- Lyon	60	20- Le Mans	22
21- Montpellier	20	22- Nantes	50
23- Narbonne	8	24- Nevers	7
25- Nice	20	26- Nîmes	10
27- Niort	17	28- Paris	65
29- Perpignan	10	30- Le Puy	7
31- Rennes	15	32- Roanne	12
33- Romans	12	34- St-Etienne	36
35- St Girons	2	36- St-Nazaire	9
37- St-Chamond		38- Saumur	10
39- Toulon	15	40- Toulouse	50
41- Tours	16	42- Valence	13
43- Versailles	13	44- Villeneuve-s-Lot	5
45- Auxerre	5	46- St-Denis	5

Onze de ces Bourses ont été créées depuis le Congrès de Nîmes. Ce sont: Amiens, Chalon-sur-Saône, Clichy, Issy-les-Moulineaux, Limoges, Le Mans, Nevers, Niort, Romans, Valence, Versailles.

Sur les dix-sept fédérations de syndicats, douze (dont six sont en voie de transformation) entretiennent correspondance avec le Comité. Ce sont celles de: Auxerre, Châteauroux, Dunkerque, Fougères, Hautmont, Le Havre, Moulins, Orléans, Poitiers, Reims, Rochefort, Voiron. Six d'entre elles, disons-nous, sont sur le point de se transformer en Bourses du Travail. Ce sont celles de: Auxerre, Châteauroux, Dunkerque, Moulins, Poitiers. Deux, Fougères et Hautmont, ont reçu tout récemment les indications relatives à la création et du fonctionnement d'une Bourse.

Le Comité fédéral est convaincu qu'avec les seules ressources dont il dispose actuellement et en ne tenant compte que de la propagande faite sous ses auspices jusqu'à ce jour, la fin de l'année courante verra constituées (Marseille et Béziers comprises) plus de cinquante Bourses du Travail, groupant un millier de syndicats.

La propagande faite par le Comité a revêtu plusieurs formes. Jusqu'à l'époque du Congrès de Nîmes, il n'avait été consacré que peu d'efforts à transformer les Unions locales de syndicats en Bourses du Travail. Ces deux organismes étant, ou à peu près, semblables, possédant ou étant appelés à posséder les mêmes services, étant admis dans les Congrès de la Fédération et au sein du Comité fédéral au même titre et avec égalité de droits, vos délégués ne songeaient pas qu'il pût être nécessaire de conseiller aux Unions de prendre le titre de Bourses; La résolution adoptée par le Congrès de Nîmes touchant les conditions futures d'admission à nos Congrès attira l'attention du Comité. Puisque désormais ne pourraient prendre part aux Congrès que les Bourses du Travail proprement dites, il fallait, engager immédiatement les fédérations de syndicats à se transformer. Une liste de ces institutions fut dressée, qui comprit Amiens, Clichy, Limoges, Romans, Valence, Versailles, Auxerre, Châteauroux, Moulins, Orléans. Aussitôt le Comité fédéral leur exposa l'avantage qu'il y avait pour elles et en même temps pour l'ensemble des groupements ouvriers à adopter enfin le titre devenu prédominant de Bourse du Travail. De la sorte, non seulement elles contribueraient à introduire dans l'organisation corporative la clarté et l'unité si nécessaires et depuis si longtemps désirées, mais encore elles obtiendraient sous le titre de Bourse, qui a revêtu pour ainsi dire un caractère officiel, les subventions

qu'elles n'auraient ni obtenues ni songé à solliciter sous le titre de fédération.

Cette première propagande, vous en connaissez le résultat. La Fédération lui doit les Bourses d'Amiens, Clichy, Romans, Valence, Versailles, et, jusqu'à un certain point, Limoges. Auxerre et Châteauroux ne firent qu'ajourner leur transformation, les conditions locales présentes ne leur paraissant pas favorables soit à l'adoption du nouveau titre (Châteauroux), soit à la création des services (Auxerre) sans quoi il n'est point réellement de Bourse du Travail. De Moulins, il fut demandé des statuts de Bourses et divers renseignements complémentaires. Quant à Orléans, l'état politique des esprits y rend l'institution projetée actuellement impossible.

Tout en dressant la liste des fédérations syndicales, le Comité avait retenu un certain nombre de villes où les syndicats, sans être fédérés, étaient assez nombreux ou assez importants pour pouvoir constituer une Bourse. Parmi ces villes, nous citerons Dunkerque, Poitiers, Reims, Rochefort, Voiron, Tulle, etc. Là, le Comité fédéral entra en relations avec les personnalités connues du mouvement corporatif et leur proposa un essai de fédération des syndicats, l'organisation d'une Bourse provisoire, puis la demande officielle d'une subvention qui, en dehors des cotisations des ouvriers fédérés, (cotisations toujours nécessaires pour protéger nos institutions contre la précarité des largesses communales), donnerait à la Bourse nouvelle son existence effective. Partout où il fit cette proposition, le Comité trouva de dévoués concours. Les hommes dont il avait sollicité le dévouement, séduits par la grandeur de la tâche à accomplir, s'empressèrent de lui demander tous les renseignements susceptibles de rendre l'effort qu'ils allaient tenter profitable.

Le résultat, cependant, n'a pas été proportionnel à cet effort. Soit que, pour des syndicats jusqu'alors isolés, l'essai même de création d'une Bourse ait paru une tentative trop ardue, soit que, l'état politique des municipalités ôtant toute chance de succès aux demandes de subventions, la Bourse qu'on serait parvenu à créer dût fatalement n'avoir qu'une courte existence, qu'ainsi le travail fait dût rester sans récompense, les premières négociations du Comité fédéral ne tardèrent pas à être abandonnées.

C'est alors que celui-ci, instruit, d'une part, par l'instabilité des subventions municipales (Roanne, Bordeaux, Paris, Nantes, Cholet, Dijon, avaient perdu tout ou partie des leurs), rassuré, d'autre part,

par l'exemple de Cholet et de Paris, qui, reconstituées, vivaient de leurs propres ressources, d'Amiens et de Romans, qui, pour demeurer libres, avaient décidé de ne point solliciter le budget public, calcula les recettes possibles et les dépenses nécessaires d'une Bourse, et ayant acquis la conviction que celle-ci peut rigoureusement vivre par elle-même, songea à dresser un mémoire qui, outre la méthode à suivre pour créer les Bourses, contiendrait le détail de leurs recettes et de leurs dépenses et prouverait par les chiffres que les syndicats peuvent se fédérer sans être obligés pour subsister de faire appel aux pouvoirs publics. C'est de cette série d'études, de réflexions et d'essais qu'est né le Mémoire publié par le Bulletin officiel de la Bourse du Travail de Nîmes au mois de janvier dernier et répandu dans la mesure où l'ont permis le temps malheureusement limité et les ressources dont dispose le bureau du Comité fédéral.

En même temps qu'il s'efforçait d'accroître le nombre des Bourses, le Comité chercha le moyen, non seulement de protéger les Bourses existantes contre les conséquences du retrait, toujours menaçant, de leur subvention, mais aussi de substituer, à la multiplication de Bourses faibles, la consolidation des Bourses déjà créées.

Rien de plus facile, assurément, que de constituer en quelques années deux ou trois cents Bourses du Travail. Il y suffirait de créer dans toute ville où il existe au moins deux syndicats une fédération uniquement basée sur la communauté du siège social et baptisée du titre officiel. Mais on aperçoit tout de suite le danger que ferait naître ce système. Ne pouvant posséder les services qui sont le véritable caractère d'une Bourse, disparaissant par la dissolution d'un seul des syndicats fédérés, ces organisations fictives discréditeraient l'institution même; l'autorité conquise à grand peine jusqu'à ce jour serait ruinée, les résultats obtenus, anéantis.

Le Comité fédéral pense donc qu'au point atteint aujourd'hui, il doit moins chercher à augmenter outre mesure le nombre des Bourses que s'efforcer d'augmenter la puissance des Bourses existantes. Et comment cela peut-il se faire? Par l'incorporation aux Bourses des syndicats de leur ressort que l'isolement empêche de se fédérer sur place.

Observons tout d'abord que les Bourses nouvelles tendent toutes à réaliser cette incorporation. Rouen comprend la majeure partie des syndicats de la Seine-Inférieure; Niort rayonne jusqu'à Saint-Maixent, Dijon jusqu'à Montceau-les-Mines; Amiens ambitionne de fédérer tous les

syndicats de la Somme; Nevers vient de créer un important syndicat à Fourchambault. Et même parmi les Bourses constituées antérieurement, n'en est-il pas un certain nombre qui ont obtenu l'adhésion de syndicats placés en dehors de la localité: Saint-Nazaire, le Syndicat des Métallurgistes de Trignac; Montpellier, les Travailleurs de terre de Cournonterral; Perpignan, les Espadrilleurs de Saint-Laurent-de-Cerdans, etc.

C'est cette tendance que le Comité fédéral voudrait, si c'est possible, systématiser, pensant que deux ou trois Bourses par département grouperaient plus rapidement les travailleurs, et au prix de moins d'efforts, que sept ou huit, nécessairement débilés. Mais il ne l'a jusqu'ici qu'exceptionnellement favorisée, car elle mérite un examen attentif, une discussion sérieuse que peut seul engager le Ve Congrès des Bourses.

L'activité du Comité fédéral ne s'est pas bornée aux diverses formes de propagande que nous venons d'exposer. Sans attacher à la propagande orale la même valeur qu'à la propagande écrite, et retenu d'ailleurs par l'insuffisance de son budget, il a pourtant organisé quelques réunions qui ont produit des résultats satisfaisants. Deux Bourses (celles d'Amiens et de Valence) ont été définitivement constituées, une (celle de Versailles) a été entièrement créée par des conférences. Le voyage du délégué de la Bourse de Nantes à Niort a permis d'enseigner et d'animer les ouvriers de Saint-Maixent, de créer une Bourse à Poitiers (la demande d'une subvention vient d'être faite au conseil municipal) et d'acquiescer sur l'état d'esprit des ouvriers d'Orléans des renseignements précieux. Le délégué de Boulogne-sur-Mer a réveillé le courage des syndiqués de Rouen et les a persuadés que les travailleurs doivent être dans leurs demandes d'émargement aux budgets communaux plutôt excessifs que modestes. Un syndicat dit de corporations diverses (1) a été créé à Boulogne-sur-Seine; un autre à Issy-les-Moulineaux.

Le but du Comité fédéral, qui est avant tout de créer des syndicats, puis de les fédérer, a été, on le voit, largement rempli pendant l'exercice écoulé.

(1) Rappelons à ce propos aux Bourses que les professions numériquement trop faibles pour se constituer en syndicats particuliers peuvent momentanément s'unir dans des syndicats généraux dits de corporations diverses, ou de corporations réunies. Chaque profession se détache du syndicat commun dès qu'elle a réuni les éléments suffisants pour constituer son propre syndicat. Les statuts de ce genre d'association ont été approuvés par diverses préfectures, notamment celles du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Seine, des Deux-Sèvres.

La Fédération comptait, le 11 juin 1895, 607 syndicats, le 31 décembre, 665; au 31 mai dernier, elle en compte à peu près 800, pour les deux tiers desquels le Comité reçoit la cotisation statutaire.

L'intervention du Comité dans le mouvement économique n'a pas été moins active et a laissé loin celle qui eut lieu pendant les années précédentes. Au point de vue solidarité, cette intervention a été heureuse. La Bourse de Cholet a pu recueillir 375 fr.50, donner une fête et se trouver ainsi en possession d'une somme de 700 francs, qui lui permit de se réorganiser. Elle vient de solder ses cotisations pour l'année 1896 tout entière. Dijon a reçu 371 francs, qui se décomposent ainsi:

1- Aix	10 fr.	2- Angers	10 fr.
3- Besançon	47 fr.	4- Boulogne-s.-M.	10 fr.
5- Grenoble	10 fr.	6- Narbonne	5 fr.
7- Nîmes	10 fr.	8- Niort	25 fr.
9- Perpignan	10 fr.	10- Paris	25 fr.
11- Rennes	15 fr.	12- St-Etienne	10 fr.
13-St-Nazaire	5 fr.	14 - Toulon	10 fr.
15- Tours	10 fr.	16- Nice	25 fr.
17- St Chamond	25 fr.	18- Auxerre	5 fr.
19- Saumur	5 fr.	20- Béziers	10 fr.
21- Marseille	39 fr.	22- Montpellier	50 fr.
		Total	371 fr.

Le Comité fédéral n'a refusé son appui qu'à l'appel fait par la Bourse de Bordeaux. Cet appel, semblable à celui qui avait été adressé directement aux Bourses, n'ayant pas paru au Comité suffisamment clair, des explications furent demandées auxquelles le camarade Beaudin de Lormes répondit le 11 février: «Il est regrettable que la lettre que vous avez reçue au nom de la Bourse indépendante, et qui émanait non de l'Union (fédérative des syndicats), mais de la Commission de vigilance, ait été ambiguë, *“au point de faire confondre un appel de fonds en faveur des élections municipales avec un secours en faveur de la Bourse. .. L'appel qui vous est parvenu n'est destiné qu'à soutenir les candidats aux élections, et non à aider la Bourse”*. Dans ces conditions le Comité fédéral n'avait pas le droit de soutenir la demande de Bordeaux ; comme l'indiqua une note parue dans le Bulletin de Perpignan, il laissa aux Bourses le soin de trancher elles-mêmes la question.

Dès la première heure, le Comité a pris une part importante dans l'effort tenté par le prolétariat pour le succès de la grève de Carmaux et, un peu plus tard, pour l'édification de la verrerie ouvrière. Il est heureux d'avoir à constater que, soit pour l'organisation des conférences de propagande, soit pour l'écoulement des tickets, les Bourses ont été parmi les meilleures organisations collaboratrices

du Comité de la Verrerie. L'Usine d'Albi leur devra plus d'une pierre.

Cette année a vu également la première incursion du Comité fédéral sur le terrain de l'économie sociale. Malheureusement le résultat n'égalera pas, nous le craignons, nos espérances. L'enquête sur les Bureaux de placement avait été décidée il y a deux ans par le Congrès de Lyon. Le Comité fédéral ne crut pas alors possible de la mener à bien, et il s'en expliqua devant le Congrès de Nîmes, qui approuva son hésitation. Cette année, chargé, non seulement de l'enquête prescrite par Lyon, mais de l'enquête nouvelle prescrite par Nîmes sur le travail des prisons et l'inapplication de la loi du 2 novembre 1892, il crut qu'à l'aide d'un Questionnaire clair et complet, il pourrait établir le dossier définitif de l'exploitation patronale. Ce Questionnaire fut envoyé à quinze cents syndicats (2). Hélas! depuis six mois le Comité n'a reçu de réponses que de quelques Bourses du Travail et du Syndicat des ouvriers en instruments de précision de Paris. Puissent, lorsqu'elles auront lu ces lignes, les Bourses qui ont gardé le silence comprendre qu'à l'étude sollicitée il y a le double avantage de familiariser les ouvriers avec les travaux sérieux et de leur faire connaître avec précision les causes d'une partie du mal social. Cette conviction acquise, elles s'empresseront, nous n'en doutons pas, de rechercher à quel degré de servitude sont tombés les travailleurs de leur région.

La dernière manifestation publique du Comité fédéral a été l'affiche du 1er mai dernier. Le Comité avait, en la rédigeant, la conscience de traduire avec fidélité l'opinion des Bourses du Travail. Les Bourses ont justifié cette conviction, et il n'a pas été médiocrement satisfait d'apprendre de celles, mêmes placées dans des centres réfractaires aux doctrines socialistes, que ce manifeste avait produit un excellent effet. Quant à la presse, tout en étant stigmatisant, comme il convenait, le caractère communiste et révolutionnaire, elle ne laissa pas (de quoi le Comité se montra fier) d'en louer la modération de forme, meilleure pour la propagande que les violences habituelles de langage.

Si nous ajoutons à ces divers travaux une Adresse envoyée au II<sup>e</sup> Congrès des organisations ouvrières allemandes, nous aurons terminé l'examen des opérations du Comité fédéral. Quelques mots encore au sujet des relations entre les sociétés coopératives et les Bourses du Travail, et nous concluons.

(2) Il en fut distribué exactement 3.500 exemplaires à 35 Bourses du Travail, 36 Unions de Syndicats, 80 Syndicats isolés et 150 exemplaires aux délégués du Congrès de Limoges.

Il y a quelques mois, la Bourse de Niort nous informait qu'une société d'ouvriers maçons avait sollicité la faveur d'occuper un de ses locaux; surprise par cette demande, elle pria le Comité fédéral de lui faire connaître son avis. Le Comité approuva la réponse qui suit:

*« Malgré les circonstances toutes spéciales qui semblent militer pour l'admission dans votre Bourse de la Société coopérative des maçons, cette admission est tellement contraire à l'esprit général des Bourses que j'aurais désiré connaître, avant de vous répondre, non pas seulement l'avis du Comité, mais même celui des Bourses... »*

*Je me demande, en tout cas, quel intérêt peut avoir votre coopérative à faire partie de la Bourse du Travail. Elle doit avoir un siège social, par conséquent, elle n'a pas besoin du local des syndicats; en second lieu, son installation à la Bourse ne peut qu'être nuisible au placement des ouvriers du bâtiment qui n'en font pas partie; car les patrons, qui détestent, et pour cause, les sociétés coopératives, voyant que la Bourse du Travail fait cause commune avec l'une d'elles, chercheront des ouvriers partout, excepté à la Bourse. Enfin, avouez qu'il est inexcusable qu'un certain nombre d'associés, ayant plus de travail qu'ils n'en peuvent faire, au lieu de s'adjoindre de nouveaux associés, qui aient part égale des fruits du travail commun, s'adjoignent des salariés, des êtres qu'ils spolieront ainsi d'une part de ce travail. Admettre les coopératives de production dont tous les membres jouiraient des mêmes droits, soit, ce ne serait que justice ; mais les autres !... »*

Quel compte la Bourse de Niort a-t-elle tenu de cet avis? Le Comité fédéral l'ignore; mais il croit utile que le Ve Congrès tranche la question. Il n'est pas douteux que depuis quelques années certaines sociétés coopératives (celles de consommation surtout) aient fait adhésion au socialisme. Ces sociétés ont fourni au Comité chargé de l'édification de la Verrerie ouvrière un concours inappréciable. Bien plus, elles ont été des premières à demander que la Verrerie, au lieu d'être la propriété des Verriers, fût celle du prolétariat tout entier, qu'au lieu de créer un noyau de travailleurs à privilège, on se contentât de faire des ouvriers indépendants, l'excédant des salaires pouvant être consacré à de nouvelles entreprises sociales.

Pour encourageante, néanmoins, que soit cette évolution; il ne s'ensuit pas que l'ensemble des sociétés coopératives, et surtout les sociétés de production, soient d'ores et déjà acquises au socialisme. Les plus optimistes coopérateurs avouent qu'il s'écoulera bien des années encore avant qu'elles aient subi une transformation

sérieuse. Ne serait-il donc pas imprudent de désirer, de permettre dès aujourd'hui la fusion des coopératives et des Bourses du Travail? Evidemment si. Que les travailleurs socialistes entrent dans les coopératives et en modifient la constitution, c'est une tentative qu'il faut encourager ; mais que des Bourses du Travail admettent dans leur sein les sociétés coopératives, ce serait compromettre infailliblement les progrès réalisés par l'organisation ouvrière.

Le Congrès de Tours aura encore à dicter au Comité fédéral la conduite qu'il devra désormais tenir à l'égard des organisations centrales créées chaque année. Le Comité n'entend refuser en aucun cas son concours, et il l'a surabondamment démontré. Depuis quatre ans, il a donné sa collaboration à toutes les entreprises, à toutes les expériences. Mais doit-il donner également son concours financier? Distraire de son budget, enlever à sa propagande spéciale une contribution annuelle d'une centaine de francs, cela, étant donnée l'insuffisance de ses ressources, serait déjà excessif, même si les organisations au profit de qui serait fait ce sacrifice avaient une raison d'être, pouvaient accomplir la mission pour laquelle elles furent créées; mais au profit d'organisations vouées à l'impuissance, parce que les syndicats dont elles sollicitent le concours ne s'en expliquent pas l'utilité, ce serait affaiblir le Comité fédéral, compromettre l'œuvre si laborieusement poursuivie depuis quatre années. Le Comité demandera donc au Congrès des Bourses du Travail de décider qu'étant un simple comité administratif, dont les ressources ont une affectation déterminée, il ne pourra faire adhésion à aucune organisation centrale, quelle qu'en soit la nature, créée par un Congrès.

Nous avons terminé. Dans la première circulaire envoyée il y a trois semaines aux Bourses du Travail la Commission d'organisation du Congrès de Tours exprimait la certitude que, comme les précédents, le V<sup>o</sup> Congrès introduirait dans la Fédération un perfectionnement nouveau; de sorte que, d'année en année, d'expérience en expérience, l'association créée en 1892 à St-Etienne devienne pour les syndicats français un instrument de défense et, au besoin, d'attaque, solide et sûr. Eh bien! le perfectionnement espéré par nos camarades peut être celui-ci, qui serait devenu tôt ou tard indispensable et que des circonstances particulières seules obligent le Comité fédéral de proposer dès maintenant.

Le Compte rendu périodique des travaux du Comité fédéral, et notamment celui de la séance du 26 juin dernier (Cf. Bulletin officiel de la Bourse

d'Aix), a indiqué l'accroissement dont ont été l'objet, pendant cet exercice, les services de la Fédération: décuplement de la correspondance, compte rendu aussi complet que possible des séances du Comité; création du service des Bulletins, convocations, recherche et transmission de documents sur les conseils de prud'hommes, les sociétés coopératives, la législation ouvrière ; rédaction , et expédition des circulaires; perception des cotisations, des abonnements, des souscriptions; classement méthodique des archives; établissement de la comptabilité par chapitres qui donnent à tout instant la situation générale de la Fédération, celle de chaque Bourse et le total de chaque catégorie de recettes et de dépenses... Bref, il a été accompli une organisation du travail, que l'expérience perfectionne constamment . Mais cette organisation, qui, par suite de l'accroissement du nombre des Bourses du Travail, impose une tâche de plusieurs heures par jour, elle n'a été obtenue que grâce à des concours désintéressés

qui ont constitué un véritable secrétariat permanent, mais dont les nécessités de l'existence vont peut-être priver le Comité fédéral. Dès lors, se pose cette question longuement débattue:

*Quelles sont les mesures à prendre pour que le Secrétariat général des Bourses du Travail puisse conserver les services actuels?*

Cette question (avons-nous besoin de le dire?) est d'une importance capitale; car une organisation comme la nôtre, qui, même sans perdre du terrain conquis, demeurerait stationnaire, serait une organisation morte. Le Comité compte donc que les Bourses, fortes de l'expérience que leur donne le fonctionnement de leur propre secrétariat, instruites aussi par les procès-verbaux de l'importance des travaux de la Fédération, indiqueront et fourniront au Comité les moyens de maintenir un secrétariat, dont la permanence dans les conditions présentes restait évidemment subordonnée à des circonstances imprévues.

*Le Secrétaire, Fernand PELLOUTIER, Délégué de la Bourse du Travail de S.Nazaire.*